

ÉTATS FINANCIERS

DU



POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 AOÛT 2016

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport des auditeurs indépendants	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction de ce conseil scolaire et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude que lors de périodes futures.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Welch LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de vérification externe décrit les responsabilités des vérificateurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Martin Bertrand
Directeur de l'éducation



Françoise Fournier, CPA, CMA
Surintendante des affaires

Toronto (Ontario)
18 novembre 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANT

À l'attention des membres du Conseil du

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil scolaire Viamonde, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2016, de même que les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. La direction a préparé les états financiers consolidés en application des clauses relatives à l'information financière stipulées dans la note 1 y afférent.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Conseil portant sur la préparation des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire Viamonde au 31 août 2016, ainsi que l'état consolidé de ses résultats d'exploitation, le changement de sa dette nette et l'état consolidé de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites dans la note 1 jointe aux états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs à la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider le Conseil scolaire Viamonde à satisfaire aux exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que ces états financiers consolidés ne puissent pas se prêter à un autre usage.



Cornwall (Ontario)
Le 18 novembre 2016

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 AOÛT 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	27 574 611 \$	37 184 782 \$
Comptes débiteurs (note 2)	<u>165 737 721</u>	<u>143 080 389</u>
Total de l'actif financier	<u>193 312 332</u>	<u>180 265 171</u>
 PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 7)	13 403 085	4 982 825
Comptes créditeurs et charges à payer	23 678 709	16 521 943
Autres	101 651	124 836
Dette nette à long terme (note 6)	131 895 623	135 703 211
Revenu reporté (note 3)	3 850 626	4 918 636
Avantages sociaux futurs du personnel (note 5)	2 536 180	2 659 407
Apports en capital reportés (note 4)	<u>230 472 175</u>	<u>222 891 686</u>
Total du passif financier	<u>405 938 049</u>	<u>387 802 544</u>
 DETTE NETTE	 <u>(212 625 717)</u>	 <u>(207 537 373)</u>
 ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	719 847	470 829
Immobilisations corporelles (note 10)	<u>316 355 647</u>	<u>292 903 755</u>
Total de l'actif non financier	<u>317 075 494</u>	<u>293 374 584</u>
 SURPLUS ACCUMULÉ (note 12)	 <u>104 449 777 \$</u>	 <u>85 837 211 \$</u>

Signé au nom du Conseil :



Secrétaire du Conseil



Président du Conseil

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

	<u>Budget</u> <u>2016</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
REVENUS			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	149 345 955 \$	162 141 807 \$	143 078 565 \$
Subventions provinciales - autres	1 854 830	3 043 951	2 606 395
Impôt local	22 863 692	23 974 728	24 063 980
Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 942 811	3 056 295
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	29 780	-
Autres revenus	424 363	532 858	500 736
Autres droits de scolarité et revenus	455 100	3 943 207	3 301 194
Amortissement des apports en capital reportés	<u>9 520 151</u>	<u>10 114 552</u>	<u>9 635 335</u>
Total des revenus	<u>186 864 091</u>	<u>206 723 694</u>	<u>186 242 500</u>
DÉPENSES (note 9)			
Enseignement	125 658 096	124 314 540	113 917 578
Administration	5 783 887	5 601 396	5 319 978
Transport	16 128 253	15 705 914	15 532 570
Installations destinées aux élèves	32 563 336	34 157 270	33 190 655
Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 921 855	2 807 018
Autres dépenses	<u>2 424 944</u>	<u>5 410 153</u>	<u>6 047 569</u>
Total des dépenses	<u>184 958 516</u>	<u>188 111 128</u>	<u>176 815 368</u>
Surplus de l'année (note 11)	1 905 575	18 612 566	9 427 132
Surplus accumulé au début de l'exercice	<u>40 088 301</u>	<u>85 837 211</u>	<u>76 410 079</u>
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	<u>41 993 876</u> \$	<u>104 449 777</u> \$	<u>85 837 211</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

	2016	2015
FONCTIONNEMENT		
Surplus de l'année	18 612 566 \$	9 427 132 \$
Sources et (utilisations) :		
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, réduction de valeur, les pertes et transferts à actifs destinés à la vente	10 365 899	9 877 601
Amortissement des apports de capital reportés	(10 114 552)	(9 635 335)
Diminution des placements temporaires	-	105
Diminution des comptes débiteurs	(1 506 500)	(964 013)
Diminution des actifs destinés à la vente	-	2 294 782
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs et des charges à payer	7 156 774	(1 709 181)
Diminution des autres éléments de passif	(23 185)	(13 755)
Diminution des revenus reportés	(182 609)	(456 650)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux à payer	(123 227)	26 234
Diminution des frais payés d'avance	<u>(249 018)</u>	<u>(37 969)</u>
	<u>23 936 148</u>	<u>8 808 951</u>
OPERATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(33 817 789)</u>	<u>(13 946 426)</u>
FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des emprunts temporaires	8 420 260	(14 048 528)
Diminution de la dette à long terme et contributions au fonds d'amortissement	(3 807 588)	(2 515 177)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs -Gouvernement Ont./Immobilisations approuvées	(21 150 842)	26 097 027
Augmentation des apports en capital reportés	17 695 041	9 626 971
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	<u>(885 401)</u>	<u>552 803</u>
	<u>271 470</u>	<u>19 713 096</u>
Changement dans les liquidités	(9 610 171)	14 575 621
Liquidités au début de l'exercice	<u>37 184 782</u>	<u>22 609 161</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>27 574 611 \$</u>	<u>37 184 782 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
SURPLUS DE L'ANNÉE	<u>18 612 566</u> \$	<u>9 427 132</u> \$
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 817 789)	(13 946 426)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>10 365 897</u>	<u>9 877 587</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(23 451 892)</u>	<u>(4 068 839)</u>
ACTIF NON FINANCIER - AUTRE		
Acquisition de frais payés d'avance	<u>(249 018)</u>	<u>(37 969)</u>
Augmentation (diminution) de la dette nette	(5 088 344)	5 320 324
Dette nette au début de l'exercice	<u>(207 537 373)</u>	<u>(212 857 697)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(212 625 717)</u> \$	<u>(207 537 373)</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

a) **Référentiel comptable**

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables canadienne du secteur public SP3410;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadienne du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadienne du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadienne du secteur public canadien.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les recettes et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les recettes et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées:

Fonds générés par les écoles
Partenariat S.A.P.

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

e) Placements

Les placements temporaires sont constitués de titres négociables qui sont des placements liquides à court terme assortis dont la date d'acquisition varie d'une échéance de trois mois à un an et qui sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût ou à la valeur marchande, selon le moindre de ces deux montants.

Les placements à long terme sont des placements assortis d'une échéance supérieure à une année. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et évalués régulièrement en vue de déceler toute perte de valeur durable.

f) Recettes reportées

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes du membre du personnel. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-dessous relativement à la comptabilisation de ces prestations. Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 115, Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves, qui a notamment modifié le régime de gratification de retraite, le régime de congé et les assurances maladie, vie et dentaire des retraités. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire du membre du personnel, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe des membres du personnel.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les membres du personnel, telles que les gratifications de retraite et les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe des membres du personnel.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce, comme suit :

Immobilisations	Durée de vie utile estimative (en années)
Améliorations foncières à durée de vie limitée	15
Bâtiments et amélioration des bâtiments	40
Structures mobiles	20
Autres bâtiments	20
Équipement initial des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5-15
Matériel informatique	5
Logiciel informatique	5
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent aux critères de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

j) Paiement de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité de ces paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recette lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports de capital reportés et constatés comme recettes dans les états financiers consolidés des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

l) Dette nette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

m) Montants budgétés

Les montants budgétés, tirés du budget approuvé par les membres du Conseil, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les membres du Conseil est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et la méthode de comptabilité appliquée par le Conseil lors de la préparation des états financiers, les montants budgétés fournis ont été redressés par souci de conformité avec cette méthode de comptabilité utilisée pour dresser les états financiers consolidés. Les montants budgétés ne sont pas vérifiés.

n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice.

o) Recettes d'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

2. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire Viamonde a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 justifiés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2016, le Conseil a un compte débiteur de 158 433 005 \$ (2015 - 137 282 163 \$) relatif à ces subventions pour immobilisations.

3. REVENU REPORTÉ

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2016, ce revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2015</u>	<u>Revenu grevé d'une affectation externe et revenu de placements</u>	<u>Revenu constaté pour la période</u>	<u>Transferts aux apports de capital reportés</u>	<u>Solde au 31 août 2016</u>
Installations destinées aux élèves	4 300 982 \$	13 270 542 \$	10 815 315 \$	3 340 628 \$	3 415 581 \$
Éducation de l'enfance en difficulté	-	16 677 703	16 677 703	-	-
Autre	<u>617 654</u>	<u>2 774 035</u>	<u>2 956 644</u>	<u>-</u>	<u>435 045</u>
Total du revenu reporté	<u>4 918 636 \$</u>	<u>32 722 280 \$</u>	<u>30 449 662 \$</u>	<u>3 340 628 \$</u>	<u>3 850 626 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

4. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les subventions gouvernementales, destinées à financer des immobilisations, qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif, sont considérées des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est amorti durant le cours de la vie utile des immobilisations en question. Le Ministère a donné des directives aux conseils scolaires quant à la manière d'établir le solde d'ouverture des apports de capital reportés, tels que présenté dans la note 1.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Solde au début de l'année	222 891 686 \$	222 900 048 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	17 695 041	9 626 973
Recettes constatées pour la période	<u>(10 114 552)</u>	<u>(9 635 335)</u>
Solde à la fin de l'année	<u>230 472 175</u> \$	<u>222 891 686</u> \$

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs du personnel

	<u>2016</u>			<u>2015</u>
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>
Passif au titre des avantages sociaux futurs du personnel au 31 août 2016	1 798 556 \$	1 119 402 \$	2 917 958 \$	3 086 169 \$
Pertes actuariels non amortis au 31 août 2016	<u>381 778</u>	<u>-</u>	<u>381 778</u>	<u>426 762</u>
Obligations au titre des avantages sociaux futurs cumulées du personnel au 31 août 2016	<u>1 416 778</u> \$	<u>1 119 402</u> \$	<u>2 536 180</u> \$	<u>2 659 407</u> \$

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs du personnel

	<u>2016</u>		<u>2015</u>	
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>
Coût des prestations de l'exercice	122 279 \$	651 507 \$	773 786 \$	415 342 \$
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	52 287	21 840	74 127	83 088
Pertes/(gain) actuarielles constatées	-	-	-	-
Constatation des gains actuariels non-amortis dans les modifications du régime/compressions	<u>65 529</u>	<u>-</u>	<u>65 529</u>	<u>64 846</u>
Charges ¹ au titre des avantages sociaux futurs du personnel	<u>240 095 \$</u>	<u>673 347 \$</u>	<u>913 442 \$</u>	<u>563 276 \$</u>

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Changements apportés au régime

Des changements ont été apportés au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée en 2013. En vertu du nouveau régime, les crédits de congé de maladie non utilisés de la banque de congés de maladie annuels de onze jours peuvent être reportés à la seule année scolaire suivante afin de compléter les prestations obtenues dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Une nouvelle disposition a été établie le 31 août 2013 concernant l'utilisation prévue des congés de maladie qui ont été reportés pour compléter les prestations reçues au cours de l'année suivante.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux du personnel au 31 août 2016 reposent sur les valeurs actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2016. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

Prestations de retraite

- (i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ce personnel sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

- (ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous le personnel non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux personnel selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations des membres du personnel. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2016, le Conseil a cotisé 2 072 851 \$ (2015 – 2 039 534 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes du personnel embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux personnel admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Progression salariale	0,00 %	0,00%
Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées	2,03 % par année au 31 août 2016	2,45 % par année au 31 août 2015
Mortalité	2014 CPM	2014 CPM
Cessations d'emploi	Tableau "Ontario Light Table" avec changement de 100 % tronqué à 50 ans	

<u>Âge</u>	<u>Probabilité de cessation du personnel</u>	<u>Âge</u>	<u>Probabilité de cessation du personnel</u>
25	0,10	25	0,10
30	0,056	30	0,056
35	0,032	35	0,032
40	0,022	39	0,022
45	0,017	45	0,017
49	0,013	49	0,013
50+	Nulle	50+	Nulle

Participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (enseignants du primaire, enseignants du secondaire, directeurs et directeurs adjoints).

Il est estimé que 50 % du personnel prendra sa retraite à 57 ans et 50 % soit à 57 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un membre du personnel à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 85.

Non participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Il est estimé que 50 % du personnel prendra sa retraite à 60 ans et 50 % soit à 60 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un membre du personnel à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 90.

Tel qu'il est expliqué en détail dans le tableau des fonds de réserve, le Conseil n'a aucune réserve désignée pour les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation

Au cours de l'exercice 2015-2016, les syndicats suivants, FEESO, AEFO, SCFP, ont ratifié les conventions aux paliers local et central qui comprenaient une disposition relative à la provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation. Cette disposition donnait à leurs membres le choix de recevoir un paiement par anticipation de leurs gratifications de retraite au 31 août 2016 (ou à la première période de paie en septembre 2016 dans le cas du SCFP).

Cette même disposition a été également offerte à tous le personnel non syndiqués des conseils scolaires, y compris aux directions et directions adjoints d'école pour un paiement au 31 août 2016.

Les montant versé dans le cadre de ces paiements par anticipation correspond aux valeurs comptables actualisées de l'état financier courant. En conséquence, la réduction du passif des membres qui ont choisi la gratification de retraite volontaire – paiement par anticipation a été accompagnée par un gain actuariel dans les états financiers de l'exercice 2015-2016 du conseil.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses membres du personnel blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Les obligations au titre des indemnités d'assurance pour les accidents du travail futurs au 31 août 2016 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2016. Ces évaluations actuarielles s'appuient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractère économique utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures estimations faites par le Conseil des taux prévus concernant ce qui suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Inflation	2,0 %	2,0 %
Intérêt	2,05 %	2,45 %
Mortalité	pour les pensions des survivants : tableau de la Ontario Life avec l'amélioration des taux de mortalité prévus jusqu'à 2016 pour tous les autres avantages sociaux	pour les pensions des survivants : tableau de la Ontario Life avec l'amélioration des taux de mortalité prévus jusqu'à 2015 pour tous les autres avantages sociaux

- (ii) Prestations d'assurance-vie

Le conseil scolaire offre aux d'employés en invalidité des avantages au titre de l'assurance-vie, jusqu'à leur retraite, ou leur retour au travail. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

6. DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<u>Toronto District School Board</u>		
Débeture du fonds d'amortissement - 6,10 %, remboursable en un paiement au fonds d'amortissement de 126 848 \$ en décembre et deux paiements d'intérêts de 127 926 \$ en juin et décembre de chaque année, vient à échéance au mois de décembre 2017.	4 194 307 \$	4 194 307 \$
<u>Débeture - CIBC - Mellon</u>		
2004 - 5,483 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 2 033 878 \$ les 26 mai et juin de chaque année, vient à échéance en novembre 2029.	38 445 001	40 327 074
<u>Débetures - Office ontarien du financement</u>		
2006 - 4,56 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 256 568 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en nov. 2031.	5 658 550	5 905 189
2008 - 4,90 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 671 589 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2033.	15 254 915	15 829 404
2009 - 5,062 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 42 381 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2034.	987 524	1 021 021
2010 - 5,232 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 68 386 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en avril 2035.	1 629 653	1 679 210
2013 - 3,663 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 772 209 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en juin 2038.	23 267 810	23 941 366
2014 - 4,003 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 1 442 984 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2039.	42 911 436	44 045 499
2015 - 2,993 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 61 869 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2040.	2 096 591	2 156 236
2016 - 3,2420 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 33 810 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2041	<u>1 147 142</u>	<u>-</u>
	135 592 929	139 099 306
Moins actif du fonds d'amortissement	<u>3 697 306</u>	<u>3 396 095</u>
Solde au 31 août 2016	<u>131 895 623</u> \$	<u>135 703 211</u> \$

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

6. DETTE NETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations de 131 895 623 \$ en cours au 31 août 2016 sont exigibles comme suit :

	<u>Capital et versements au fond d'amortissement</u>	<u>Paiements d'intérêts</u>	<u>Total</u>
2015	5 032 413 \$	6 117 635 \$	11 150 048 \$
2016	5 265 593	5 884 454	11 150 047
2017	5 383 306	5 511 968	10 895 274
2018	5 639 816	5 127 531	10 767 347
2019	5 908 873	4 858 475	10 767 348
Par la suite	<u>104 422 320</u>	<u>35 898 140</u>	<u>140 320 460</u>
	<u>131 652 321 \$</u>	<u>63 398 203 \$</u>	<u>195 050 524 \$</u>

(Les remboursements au fonds d'amortissement l'année de l'échéance de ces débetures ne sont pas inclus comme paiements dans le tableau ci-dessus.)

La dette nette comprend des débetures à fonds d'amortissement non remboursées d'une valeur de 4 194 307 \$ (2015 – 4 194 307 \$) garanties par les actifs du fonds d'amortissement dont la valeur comptable s'élève à 3 697 306 \$ (valeur marchande approximative – 4 109 424 \$). Les actifs du fonds d'amortissement sont constitués de billets à court terme et de dépôts, d'obligations et de débetures gouvernementales et garanties par le gouvernement et d'obligations de sociétés.

Les intérêts sur la dette à long terme sont de 6 259 097 \$ (2015 - 6 992 205 \$).

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires consistent de :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<u>Caisse populaire Welland Ltée</u>		
Prêt à demande Segment A - 1,190 % remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 31 décembre 2020.	414 608 \$	12 996 \$
Prêt à demande Segment B - 1,190 % remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2018.	5 842 297	1 992 599
Prêt à demande Segment C - 1,190 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2017.	937 512	1 807 894
Prêt à demande Segment E - 1,190%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2018.	61 142	94 375
Prêt à demande Segment F - 1,190%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2017.	507 895	-
Prêt à demande Segment G - 1,190%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 31 décembre 2016.	2 598 463	604 478
Prêt à demande Segment H - 1,190%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 décembre 2020.	<u>3 041 168</u>	<u>470 483</u>
Solde au 31 août 2016	<u>13 403 085 \$</u>	<u>4 982 825 \$</u>

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$. La marge porte intérêt au taux préférentiel et est renégotiable au 31 décembre de chaque année. Au 31 août 2016, le taux préférentiel était de 2,70 % (2015 : 3,00 %).

Le Conseil dispose de sept ententes de financement avec la Caisse populaire Welland Ltée pour le financement à court terme de certains volets de dépenses de nature capitale.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé
Segment A	6 357 555 \$
Segment B	72 754 578 \$
Segment C	36 272 426 \$
Segment E	22 970 541 \$
Segment F	14 748 278 \$
Segment G	19 589 309 \$
Segment H	23 201 810 \$

Lorsque ces projets seront terminés, ils seront refinancés à l'aide d'un financement à long terme et les prêts à demande seront remboursés.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Au 31 août 2016, huit lettres de crédit ont été émises par la Caisse populaire auprès de certains créanciers du Conseil. Les détails de ces lettres sont comme suite :

Montant	Échéance
53 000 \$	le 20 mars 2017
83 200 \$	le 27 juillet 2017
231 255 \$	le 27 juillet 2017
48 900 \$	le 7 juillet 2017
40 000 \$	le 19 septembre 2016
348 283 \$	le 19 septembre 2016
5 830 \$	le 19 septembre 2016
14 805 \$	le 30 janvier 2017

8. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les dépenses relatives à la dette à long terme incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts détaillés comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Emission de dette à long terme	1 147 142 \$	2 156 236 \$
Remboursement de dette à long terme	<u>(4 954 730)</u>	<u>(4 671 413)</u>
Emission (remboursement) nette de dette à long terme	<u>(3 807 588)</u>	<u>(2 515 177)</u>
Paiement d'intérêts sur les obligations à long terme	6 308 175 \$	6 992 205 \$
Paiement d'intérêts sur les emprunts temporaires visant à financer les dépenses d'immobilisations	<u>105 158</u>	<u>204 382</u>
Paiement d'intérêts total	<u>6 413 333 \$</u>	<u>7 196 587 \$</u>

Le remboursement de dette à long terme comprend des remboursements de capital sur la dette à long terme de 4 780 367 \$ (2015 – 5 127 692 \$) et l'intérêt gagné sur le fonds d'amortissement de 174 363 \$ (2015 – 160 020 \$).

9. CHARGES PAR ARTICLE

Le tableau ci-dessous résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

	<u>2016</u>		<u>2015</u>
	Budget (Non-vérifié)	Réel	Réel
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	108 352 555 \$	111 402 546 \$	102 740 010 \$
Avantages sociaux	18 178 849	17 682 423	15 990 907
Perfectionnement du personnel	1 198 024	1 086 715	1 098 478
Fournitures et services	15 387 415	20 687 380	21 799 852
Intérêts des emprunts	6 315 811	6 256 450	6 418 890
Frais de location	567 500	406 881	614 671
Honoraires et services contractuels	22 402 200	19 507 049	18 089 154
Autres	2 232 734	715 785	185 817
Transferts à d'autres conseils	570 114	-	-
Amortissement des immobilisations	<u>9 753 314</u>	<u>10 365 899</u>	<u>9 877 589</u>
	<u>184 958 516 \$</u>	<u>188 111 128 \$</u>	<u>176 815 368 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coûts	Solde au 1^{er} sept. 2015	Ajouts et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2016
Terrains	62 554 137 \$	15 455 407 \$	- \$	78 009 544 \$
Améliorations foncières	1 937 770	444 281	-	2 382 051
Bâtiments	278 723 704	6 720 858	-	285 444 562
Structures non permanentes	1 440 867	-	-	1 440 867
Mobilier et matériel	8 310 702	709 387	(36 457)	8 983 632
Construction en cours	6 525 101	10 487 859	-	17 012 960
Matériel informatique et logiciels	910 881	-	(80 873)	830 008
Actifs loués	134 375	-	-	134 375
Total	<u>360 537 537</u> \$	<u>33 817 792</u> \$	<u>(117 330)</u> \$	<u>394 237 999</u> \$

Amortissements cumulés	Solde au 1^{er} sept. 2015	Amortissement	Dispositions, radiations, ajustements	Solde au 31 août 2016
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Améliorations foncières	1 077 811	146 212	-	1 224 023
Bâtiments	62 243 934	9 137 426	-	71 381 360
Structures non permanentes	395 665	72 441	-	468 106
Mobilier et matériel	3 063 026	902 335	(36 456)	3 928 905
Construction en cours	-	-	-	-
Matériel informatique et logiciels	781 817	102 473	(80 873)	803 417
Actifs loués	71 529	5 012	-	76 541
Total	<u>67 633 782</u> \$	<u>10 365 899</u> \$	<u>(117 329)</u> \$	<u>77 882 352</u> \$

Valeur comptable nette	31 août 2016	31 août 2015
Terrains	78 009 544 \$	62 554 137 \$
Améliorations foncières	1 158 028	859 959
Bâtiments	214 063 202	216 479 770
Structures non permanentes	972 761	1 045 202
Mobilier et matériel	5 054 727	5 247 676
Construction en cours	17 012 960	6 525 101
Matériel informatique et logiciels	26 591	129 064
Actifs loués	57 834	62 846
Total	<u>316 355 647</u> \$	<u>292 903 755</u> \$

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 17 012 960 \$ (2015 : 6 525 101 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

b) Diminution de la valeur des immobilisations corporelles

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'exercice était de Nul \$ (2015 : Nul \$).

11. SURPLUS DE L'ANNÉE

Le surplus de l'année est composé comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Surplus disponible	3 084 468 \$	2 797 280 \$
Surplus non disponible		
Subventions pour l'achat de terrain	15 455 407	3 996 441
Autres	<u>72 691</u>	<u>2 633 411</u>
	<u>15 528 098</u>	<u>6 629 852</u>
Surplus total	<u>18 612 566</u> \$	<u>9 427 132</u> \$

12. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Affectation disponible		
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	<u>26 487 476</u> \$	<u>23 403 021</u> \$
Affectations non disponibles		
Revenus comptabilisés pour les terrains	78 009 544	62 554 137
Avantages sociaux des employés devant être couverts à une date ultérieure	-	-
Autres montants non disponibles	<u>(47 243)</u>	<u>(119 947)</u>
	<u>77 962 301</u>	<u>62 434 190</u>
Surplus total	<u>104 449 777</u> \$	<u>85 837 211</u> \$

13. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à 101 651 \$ (2015 - 124 836 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été prises en compte dans l'état consolidé des résultats.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

14. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité générale du public, les dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

(i) Construction et rénovation

Durant l'année courante et l'année précédente, le Conseil a conclu plusieurs contrats de construction et de rénovation pour ses écoles. Au 31 août 2016, le Conseil avait des obligations contractuelles résiduelles de 18 015 811 \$.

(ii) Réclamations et griefs

La nature des opérations du Conseil fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires et des griefs en cours ou possible à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2016, l'administration croit que le Conseil a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate en place. Si une réclamation était portée contre le Conseil, l'administration ne croit pas que de telles réclamations auraient d'incidences matérielles sur la situation financière du Conseil.

16. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur le budget révisé de 2015-2016 approuvé par le Conseil le 9 décembre 2015.

17. PARTENARIAT DANS LE CONSORTIUM DE TRANSPORT FRANCOBUS

Consortium de transport

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud et le Conseil scolaire catholique Providence pour pouvoir administrer conjointement le transport des élèves de la région en vue d'accroître l'efficacité et les coûts du service. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Service de Transport Francobus sont prises en commun. Aucun partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

18. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Le 1^{er} juin 2003, le Conseil a reçu 7 652 471 \$ de la fiducie « 55 School Board Trust » aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie « 55 School Board Trust » a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport à leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l'entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

19. PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	1 360 486 \$	1 425 799 \$
PASSIF FINANCIER		
Compte créditeur et charges à payer	1 217 248	1 277 729
Revenu reporté - autre	<u>143 238</u>	<u>148 070</u>
	<u>1 360 486</u>	<u>1 425 799</u>
ACTIF NET	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$
DÉPENSES NETTES	<u>241 517</u> \$	<u>231 285</u> \$

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont constitués de liquidités, de placements, de débiteurs, de créditeurs et de charges à payer, d'emprunts temporaires, de dettes nettes et d'avantages sociaux futurs à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risques importants en matière d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.